

**M. J.-T. Richard (Ottawa-Est):** Quelques mots seulement au sujet du bill n° C-12, tendant à modifier la loi sur la capitale nationale. J'avoue que j'aurais préféré avoir l'occasion de parler de l'ensemble de notre plan d'aménagement de la capitale nationale. Comme le député de Carleton (M. Bell) l'a dit il y a quelques instants, il y aurait lieu de songer à établir un programme-choc visant à l'exécution de certains travaux qui devraient être effectués d'ici le 1<sup>er</sup> juillet de l'an prochain.

Mais le projet de loi à l'étude a trait à la ceinture verte. Comme l'ont signalé le député de Carleton et le député de Russell (M. Tardif), une disposition de la loi sur la capitale nationale autorise la Commission à établir les comités qu'elle juge nécessaires ou opportuns pour l'application de la loi. On peut donc présumer que la Commission l'aurait fait à l'égard de la ceinture verte, si elle l'avait jugé nécessaire. Je suis étonné que la Commission ait attendu si longtemps pour nommer ce qu'on appelle un comité consultatif agricole et qui, je présume, accomplira une partie du travail que le comité de la ceinture verte devrait faire. Je suis persuadé que cette initiative a été prise en raison du projet de loi que l'honorable représentant a fait inscrire au *Feuilleton*.

Ma seule objection—et il ne s'agit pas ici du bill—c'est que ces comités, tout comme celui de la ceinture verte, n'ont aucun pouvoir. Je reprends ma déclaration sempiternelle sur la capitale nationale. Nous n'avons jamais établi nos plans de façon convenable, pour ce qui est de la capitale. Nous parlons de capitale nationale, mais personne ne semble savoir à qui revient le pouvoir de prendre des mesures dans ce sens. Ce serait la première chose à faire, à mon avis, et les deux autorités devraient régler immédiatement, et une fois pour toutes, le problème. J'entends par là le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial. Ils devraient agir de concert avec les municipalités intéressées. Il est toujours question de plans où des organismes provinciaux entrent en jeu, mais les représentants provinciaux ne prennent jamais part à l'élaboration des projets. C'est de la province que relèvent les terrains et les municipalités.

Nous en avons eu un exemple frappant il y a quelques jours, devant le tribunal d'Ottawa, au sujet d'un cas d'expropriation. La personne faisant appel à la Cour suprême du Canada soutenait que son terrain avait été exproprié à tort par la Commission de la capitale nationale qui, selon elle, n'était pas autorisée à exproprier. Le solliciteur général du Canada (M. Pennell) a soutenu que le Canada pouvait même exproprier des terrains

appartenant aux provinces. Le seul qui s'opposait à cette théorie était un intrus du Québec qui n'était pas vraiment intéressé, car ces terres étaient situées en Ontario. Il n'y avait aucun représentant de Toronto, de sorte que nous ne connaissons pas le point de vue de l'Ontario à ce sujet. La question est quelque peu imprécise. Nous ignorons actuellement quelle est l'opinion du gouvernement de Toronto au sujet du projet de capitale nationale.

Je suis en faveur, monsieur l'Orateur, d'un comité de ce genre, mais j'aimerais que la Commission de la capitale nationale présente le projet voulu et obtienne le pouvoir nécessaire pour agir comme elle le fait. Elle ne fait rien de mal, mais on la soupçonne parce que ses attributions ne sont pas clairement définies. Tous craignent de faire approuver ses mesures grâce à des pourparlers appropriés ou par suite d'une décision rendue par un tribunal.

• (5.40 p.m.)

Il ne faudrait pas, je crois, faire appel aux tribunaux au sujet de cette question. A mon avis, la province d'Ontario et le gouvernement canadien devraient, une fois pour toutes, se concerter et décider du genre de capitale nationale qu'ils veulent avoir et des pouvoirs particuliers qu'ils désirent conférer à la Commission de la capitale nationale.

Je suis natif de la ville d'Ottawa, monsieur l'Orateur, et nous tous, qui sommes nés ici, sommes très fiers. Comme tous les citoyens du Canada, nous voulons collaborer. Mais que personne ne pense qu'il a été facile aux contribuables de cette région d'assurer leur collaboration à un plan dont l'exécution soulève tant d'obstacles, lorsqu'on augmente nos taxes parce que nous participons à la mise en œuvre d'un projet qui occasionne des dépenses considérables. Nous sommes néanmoins prêts à aller de l'avant si nous savons où nous allons; si un comité de ce genre peut nous aider, je ne demande pas mieux que d'en appuyer l'institution.

[Français]

**M. Gaston Isabelle (Gatineau):** Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord féliciter mon honorable collègue de Carleton (M. Bell) du dynamisme qu'il apporte toujours dans ses discours, du brio et de la couleur qu'il y met et, comme je le connais assez bien, j'espère qu'il mettra tout ce brio, cette couleur et cette flamme, comme il sait le faire, à la défense du bilinguisme au sein de la Commission de la capitale nationale.

Monsieur l'Orateur, j'ai été surpris de la présentation du bill C-12, pour la simple raison que je suis d'avis qu'il arrive beaucoup